

xBRL | FR

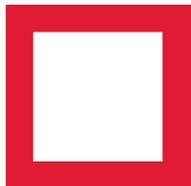
AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS
AMF

CONFÉRENCE XBRL

17 décembre 2019

Marie Seiller

Direction des Affaires Comptables



Champ d'application – Rappels

	Comptes consolidés en IFRS (1)	Comptes sociaux	Rapport de gestion et rapport semestriel	Comptes en normes comptables équivalentes aux IFRS
Balise par information des états financiers primaires	Obligatoire à partir de 2020	Non requis		Interdit
Balise par bloc des notes annexes	Obligatoire à partir de 2022	Non requis		Interdit

(1) y compris l'information comparative

- **Toutes les sociétés dans le champ de la Directive Transparence qui doivent produire un RFA sont dans le champ du RTS et devront passer au format xHTML**
 - Les sociétés émettrices actions sur Euronext
 - Les sociétés émettrices obligations sur Euronext

- **Les documents d'enregistrements universels (URD) qui font office de RFA sont dans le champ du RTS**
 - Ceux-ci devront respecter le format ESEF (xHTML, iXBRL si applicable)

- **Les sociétés ayant des comptes consolidés en IFRS devront également utiliser le format iXBRL**
 - Pas applicable aux sociétés ne publiant que des comptes sociaux en normes françaises
 - Pas applicable aux sociétés établissant des états financiers IFRS sociaux sur base volontaire
 - Possible sur base volontaire

□ Sont hors champ d'application

- Les prospectus d'introduction en bourse
- Les rapports financiers semestriels
- Les URD et actualisation d'URD qui ne font pas office de RFA
- Les communiqués de presse dont communiqués d'annonce des résultats : les règles actuelles restent en vigueur

□ En cas de lien vers un autre document dans le RFA ou URD

- Si celui-ci ne fait pas partie du RFA ou de l'URD, il n'a pas besoin d'être au format XHTML

- **Le processus de dépôt restera identique : dépôt à l'AMF via Extranet ONDE ou Diffuseur**
 - L'AMF transmettra les RFA et documents d'enregistrements universels valant RFA à l'OAM français (DILA)
 - Pas de dépôt à l'ESMA

- **Pas de changement des dates limites de dépôt**

- **Tous les dépôts de RFA et documents d'enregistrements universels qui font office de RFA devront être en xHTML**
 - En cas de lien vers un autre document (qui ne ferait pas partie du RFA ou URD), celui-ci n'a pas besoin d'être en xHTML
 - En plus du format xHTML (avec iXBRL si applicable), les sociétés pourront maintenir sur leur site un format pdf

Processus de dépôt (suite)

□ Travaux en cours au niveau de l'AMF

- Adaptation des systèmes pour recevoir des XHTML et iXBRL à partir de janvier 2021
- Contrôles
 - Maintien des contrôles actuels (Emetteur existant dans notre référentiel, taille maxi des fichiers déposés, ...)
 - Mise en place de contrôles supplémentaires : sur la base des contrôles / orientations du manuel de reporting ESMA
- Tests
 - Avec les émetteurs : a priori pas nécessaire
 - Avec les diffuseurs : prévu contractuellement
- Echange des états de contrôle ?

□ Précisions sur le format xHTML

- Java Script interdit
- Références externes interdites
- Limites sur la taille de fichier déposé : les mêmes qu'actuellement a priori (40 Mo)

□ Autres questions en cours de revue au niveau de l'AMF

- Sécurité des fichiers et signature électronique
- Règle de nommage des packages et fichiers déposés à l'AMF
- Maintien de pdf ?
 - Cas d'un multi-dépôt
 - Cas des rapports financiers semestriels (RFS)

□ Trois ateliers à destination des sociétés réalisés en 2019

□ Page dédiée sur le site AMF

- Textes et présentations utiles
- Réponses aux questions fréquentes
- Sera mise à jour régulièrement
- <https://www.amf-france.org/Acteurs-et-produits/Societes-cotees-et-operations-financieres/Format-electronique-unique-europeen-ESEF?>

□ Participations aux travaux de place

- Travaux de l'ANC sur une proposition de balisage de leur recommandation sur la présentation des états financiers primaires
- Participation au groupe de travail ESMA

□ Traduction du manuel de reporting ESMA en français

	<p>L'ESMA propose une page dédiée au projet ESEF où l'on retrouve notamment :</p> <ul style="list-style-type: none">• Taxonomie ESEF, incluse en annexe du RTS dans le règlement délégué (UE) 2018/815 publié au J.O. le 29 mai 2019 <p>- NOUVELLE PUBLICATION -</p> <ul style="list-style-type: none">• ESEF Reporting Manual publié le 12 juillet 2019 (ce document sera traduit en français par l'AMF et sera mis à disposition en plus de la version en anglais).
	<ul style="list-style-type: none">• Q&A on the RTS on European Single Electronic Format (ESEF), publié le 29 mai 2019 par la Commission européenne
	<p>Atelier ESEF organisé par l'AMF le 25 juin 2018</p> <ul style="list-style-type: none">• télécharger le support de présentation AMF (en anglais) <p>Atelier ESEF organisé par l'AMF le 4 décembre 2018</p> <ul style="list-style-type: none">• télécharger le support de présentation AMF (en français)
	<p>XBRL Europe a créé ESEF Digital Hub, plateforme de ressources et d'outils pratiques destinée à aider les professionnels dans la mise en place d'ESEF.</p>
	<p>XBRL France est une juridiction du consortium XBRL International et est membre de l'organisation régionale XBRL Europe.</p>

□ Les actions de l'ESMA

- *Workshop* lors du *XBRL Europe Day* sur les différences entre ESEF et EDGAR (février 2020)
- Page internet dédiée

□ Les actions de l'AMF

- Ateliers complémentaires?
- Mise à jour de la page internet dédiée
- Mise à jour du système de dépôt